

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CLUB 6-12 INC.	Numéro de permis 366031	Date d'inspection Le 28 octobre 2022	
Nom de l'établissement Club 6-12 plus		Numéro de téléphone (506) 859-1498	
Adresse 2e étage 140 Botsford Street Moncton NB E1C 4X5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ce suivi d'inspection de surveillance, les éléments suivants ont été observés (au moment de l'inspection, aucune non-conformité n'a été observée);

- Le ratio enfant-éducatrice\éducateur
- Les dossiers administratifs dont les exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Une discussion a eu lieu avec la personne responsable à ce sujet.
- La routine quotidienne
- Lieu d'exploitation respecte les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.
- Lieu d'exploitation respecte les codes et les normes que prévoit la Loi sur la prévention des incendies.
- Aire de jeux extérieurs entretenue à assurer la sécurité et à ne poser aucun danger.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 octobre 2022

Date

original signé par
Linda Dubé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 octobre 2022

Date